

«Le risque que l'e-ID soit obligatoire est réel»

VIE PRIVÉE Le spécialiste de l'intégrité numérique Alexis Roussel était contre l'identité électronique et s'engage désormais pour minimiser les risques du déploiement de cet outil, accepté de justesse par la population dimanche

PROPOS RECUEILLIS
PAR ANNICK CHEVILLOT, BERNE

Alexis Roussel a suivi la journée de votation sur l'identité électronique (e-ID) depuis le plateau de la RTS. Dimanche, il a tenté d'analyser le suspense qui a duré jusqu'à 16h. Les résultats très serrés – 50,4% d'avis favorables – montrent que les arguments des opposants ont convaincu la moitié de la population, à 21 000 voix près.

Le directeur de la société de cybersécurité Nym Technologies, membre du Parti pirate et du comité référendaire contre l'e-ID, revient sur ce scrutin, alors qu'une partie des opposants demande l'annulation du vote. Le parti Intégrité numérique suisse estime, dans un communiqué diffusé ce lundi, que le résultat a été «influencé par des interventions illicites de Swisscom, contrôlée par l'Etat». L'entreprise a effectué un don de 30 000 francs aux partisans de cet outil numérique, auquel s'ajoute une contribution de 150 000 francs au comité du oui de la part de la fondation Digitaliswitzerland, faitière de la numérisation en Suisse qui compte dans sa direction le patron de Swisscom. Pour Intégrité numérique suisse, cette contribution financière de Swisscom a été «dissimulée». La justice tranchera s'il y a eu «violation flagrante de la liberté de vote garantie par la Constitution fédérale».

Selon vous, que dit le score très serré (50,4%) sur l'introduction de l'e-ID en Suisse? La rupture entre la campagne et les villes montre un point intéressant. Alors que la loi oblige les administrations à mettre en œuvre l'e-ID, la plupart des administrations cantonales et communales ne souhaitent pas le faire. Il est clair aussi qu'il n'y a pas de consensus sur la voie que la Suisse doit prendre pour construire sa société numérique. La campagne s'était concentrée sur l'inévitabilité d'une e-ID tout en ignorant le

sentiment de contrainte numérique que la population ressent de plus en plus. Il existe un manque de compréhension politique du numérique en Suisse, trop concentré dans une vision technosolutionniste. Pourtant, les votes de Neuchâtel et Genève sur le droit à l'intégrité numérique auraient dû éveiller les soupçons. La mise en œuvre de cette e-ID se

INTERVIEW

trouve donc dans une mauvaise passe, car elle risque d'être sous-utilisée et son coût d'entretien deviendra exorbitant, comme tous les autres projets technologiques fédéraux, afin de respecter les droits à l'intégrité numérique et à la vie hors ligne, que les porteurs du projet ont ignorés. Le risque qu'elle devienne obligatoire est réel, comme nous le montrent les développements dans les autres pays européens.

Quels sont les éléments qui manquent pour que l'e-ID protège réellement la vie privée des citoyens? La loi sur la protection des données (LPD) devait être le rempart contre les abus de l'e-ID, pourtant elle est un échec. Elle n'a mené que vers plus de fuites de données personnelles et des «cookies walls» que tout le monde accepte sans lire. Pour réellement protéger la vie privée, il faut commencer par réformer cette loi et y supprimer la possibilité d'un code source fermé. La transparence totale est de mise pour un outil de cette importance. Nous devons également adopter le droit à l'intégrité numérique et le droit à la vie hors ligne au niveau fédéral. Ainsi, les abus de l'e-ID pourraient être définis dans le Code pénal avec des peines réellement dissuasives.

Une consultation est en cours concernant l'ordonnance d'application de la loi sur l'e-ID. Allez-vous y prendre part? Oui, via le Parti pirate.

Le score serré et le financement de Swisscom pour le comité en faveur



Alexis Roussel: «Il n'y a pas de consensus sur la voie que la Suisse doit prendre pour construire sa société numérique.» (NEUCHÂTEL, 20 AVRIL 2024/MATTHIEU SPOHN POUR LE TEMPS)

de l'e-ID poussent Intégrité numérique suisse à demander l'annulation du vote. Qu'en pensez-vous?

Bien sûr que cela pose problème. Il en va de même du financement de sociétés étrangères, comme Palantir, au travers de Digitaliswitzerland. Ce sont toutes des entreprises qui ont un intérêt dans la collecte de données et qui savent très bien que ce n'est pas la loi sur l'e-ID qui les empêchera d'étendre leurs techniques de profilage des personnes pour leurs propres bénéfices.

«La loi sur la protection des données devait être le rempart contre les abus de l'e-ID, pourtant elle est un échec»

Quelle serait la bonne manière de procéder, selon vous? Il y a clairement pour moi une rupture du fédéralisme dans le numérique. Seuls huit cantons ont dit oui à un projet centralisateur de la gestion de l'e-ID au niveau fédéral. L'ensemble du domaine du numérique est aujourd'hui vecteur de centralisation et donc d'uniformisation des processus. Cela est vu à Berne comme une simplification et une plus grande efficacité, mais, en réalité, cela enlève la possibilité aux communes et aux cantons d'être maîtres de leurs procédures, même si la répartition des compétences n'est pas modifiée explicitement. Face à ce mouvement de centralisation et à l'émergence du droit à l'intégrité numérique, il faut appeler à sortir du technosolutionnisme et concevoir une société numérique fidèle aux valeurs de la démocratie suisse. ■

Le marchand d'art Yves Bouvier ne peut pas consulter un dossier fiscal

JUSTICE Le Tribunal administratif fédéral a rejeté le recours du Genevois, qui demandait l'accès à une requête d'autorisation déposée par l'autorité fiscale fédérale dans le cadre d'une enquête

ATS

Yves Bouvier ne peut pas consulter la demande de l'Administration fédérale des contributions de mener une enquête fiscale à son encontre. Le recours du marchand d'art genevois est rejeté par le Tribunal administratif fédéral.

En mars 2017, le chef du Département fédéral des finances (DF) a autorisé l'Administration fédérale des contributions (AFC) à mener une enquête fiscale spéciale contre Yves Bouvier. Cette procédure et d'autres enquêtes menées à Genève ont conclu que le marchand d'art avait soustrait plusieurs centaines de millions de francs au fisc.

En septembre 2023, Yves Bouvier a adressé au Conseil fédéral une demande d'accès à la requête

d'autorisation déposée par l'AFC. Le DFF a rejeté cette demande, tant sous l'angle de la loi sur la protection des données que sous celui de la loi sur la transparence. Jugeant la demande abusive, le département a estimé que l'intérêt public à protéger les méthodes d'investigation de l'AFC l'emportait sur l'intérêt privé du Genevois.

Intérêt public jugé prépondérant

Dans un arrêt publié hier, le Tribunal administratif fédéral se rallie à la position du DFF. Le document réclamé explique sur la base de quelles données et de quelles réflexions l'AFC soupçonnait que des infractions fiscales avaient été commises. Il mentionne aussi certaines mesures spéciales d'enquête qui seraient mises en œuvre si le département accordait son autorisation.

En consultant la demande d'autorisation, le recourant pouvait prendre connaissance des stratégies de l'AFC dans les enquêtes préliminaires, découvrir les

méthodes d'investigation et les sources exploitées. Il pouvait alors prendre des mesures pour contrecarrer l'action des enquêteurs.

Dans la mesure où le marchand d'art a déjà pu consulter ses données personnelles au cours des procédures menées jusqu'à présent, son intérêt personnel s'efface devant l'intérêt public à garder secrètes les méthodes de l'AFC. Son recours est donc rejeté. Cette décision n'est pas définitive et peut être attaquée devant le Tribunal fédéral.

Dans un arrêt datant d'août 2024, le Tribunal fédéral indiquait que les montants soustraits par Yves Bouvier à l'impôt fédéral direct approchaient les 200 millions de francs. De son côté, l'Administration fiscale genevoise réclamerait plus de 700 millions d'arriérés au titre de l'impôt communal et cantonal. Ces montants ne sont pas définitifs. ■

Arrêt A-2305/2025 du 19 septembre 2025

La population francophone afflue dans le Seeland

DÉMOGRAPHIE La part des habitants francophones augmente à Bienne et dans le Seeland. Certaines communes germanophones se posent la question de l'accessibilité des informations dans les deux langues

ATS

La population francophone augmente dans des communes germanophones de la région de Bienne-Seeland. Cette évolution démographique soulève pour certaines d'entre elles des questions liées à l'accès à l'information et à la scolarisation.

«Le mouvement d'une population plutôt francophone vers notre région ne s'arrête pas aux frontières de Bienne», a expliqué à Keystone-ATS la directrice du Forum du bilinguisme, Virginie Borel. «La tendance qui continue de se dessiner à Bienne ne va pas s'essouffler dans les communes voisines», a ajouté la directrice.

Les arrondissements administratifs de Biel-Bienne et du Seeland sont marqués par l'évolution plurilingue, note le Forum du bilinguisme dans son enquête. La région compte 61 communes, dont 59 sont germanophones et 2 bilingues, Bienne et Evillard. Sur les 46 communes qui ont participé à l'enquête, 31 comptent une proportion de francophones qui s'élève à moins de 1% tandis que dans 10 autres, elle est comprise entre 10 et 20%. Cinq communes comptent plus de 21% d'habitants dont la langue officielle est le français.

Cette étude montre que la majorité des communes germanophones communiquent uniquement en allemand, tant sur leurs sites internet que dans leurs publications officielles. Quatre offrent des contenus en français. A Nidau, commune germanophone jouxtant la ville de Bienne, plus de 25% de la population s'exprime en français.

Les communes voisines de Bienne comme Port ou Brügg comptent aussi une forte minorité francophone. Cette proportion est aussi élevée dans les communes limitrophes du canton de Neuchâtel comme Gals ou Gampelen. Les gens choisissent de s'y établir pour des questions de fiscalité ou parce qu'ils y trouvent un logement.

Manque de moyens

Au niveau scolaire, l'enseignement se fait majoritairement en langue allemande, relèvent les auteurs de cette étude réalisée entre juin et août 2024. S'agissant des connaissances linguistiques internes, 27 communes estiment que plus de 70% de leur personnel administratif maîtrise les bases orales de la 2e langue officielle.

Face à la progression du nombre d'habitants de langue française, certaines communes expriment des besoins accrus en matière de soutien linguistique. Mais elles sont confrontées à des contraintes financières.

Le rapport souligne que le bilinguisme, bien que parfois perçu comme un défi par les communes, est un élément distinctif de la région. ■